



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE D'ORSIERES



1. Chacun accède librement et gratuitement à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.
2. Tout nouveau lecteur remplit un formulaire d'inscription et le signe. Il reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Pour les jeunes de moins de 18 ans, la signature des parents est exigée. Lors de l'inscription, une carte de lecteur lui est délivrée. Tout emprunt n'est possible que sur présentation de cette carte. Celle-ci est individuelle : chaque lecteur en est responsable.
3. Tout changement de nom ou d'adresse ou autres données figurant sur le formulaire doit être signalé rapidement.
4. Les personnes qui ne sont pas domiciliées de manière permanente en Suisse souhaitant emprunter des documents de la bibliothèque versent un dépôt de Fr. 50.-. Ce dépôt sera remboursé sur présentation de la quittance lorsque la personne cessera d'utiliser les services de la bibliothèque.
5. Les documents peuvent être consultés à la bibliothèque. Ceux munis de la mention « REFERENCE » ne peuvent être empruntés.
6. Les documents que la bibliothèque ne possède pas peuvent être empruntés auprès d'autres bibliothèques.
7. Le lecteur est tenu d'avoir le plus grand soin des livres et autres documents. Il lui est interdit de faire des annotations ou de corner les pages. S'il perd ou détériore le document, il doit payer à la bibliothèque les frais de rachat et d'équipement. La personne qui prête un document à un tiers en demeure responsable.
8. Le lecteur peut emprunter au maximum 10 documents (dont 3 DVD). La durée de prêt est fixée à 28 jours. Une prolongation peut être accordée avant l'échéance si le document n'est pas réservé. Une taxe pour frais de retard est perçue pour chaque document qui n'est pas rendu dans les délais. Cette taxe s'élève à Fr. 2.- par document.
9. Les personnes ne respectant pas le présent règlement peuvent être privées de l'usage de la bibliothèque et se voir retirer leur carte de lecteur.
10. La bibliothèque est ouverte, hormis les jours fériés :

Mardi	de 16h00 à 18h00
Mercredi	de 16h00 à 18h00
Vendredi	de 16h30 à 19h00
Samedi	de 09h00 à 11h00
11. Les élèves peuvent accéder à la bibliothèque en dehors de ces heures s'ils sont sous la surveillance d'un enseignant.

Bibliothèque municipale et scolaire
Orsières, Août 2015